

## *Procès-Verbal* *Conseil Municipal de la commune de Surfonds*

<p>L'an DEUX MILLE VINGT TROIS Le 24 mai à 20 heures, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Surfonds sous la présidence de Monsieur Alain DUTERTRE Maire, <b>Étaient présents</b> : Monsieur Alain DUTERTRE Maire Madame Emmanuelle CRINIER, Monsieur Xavier CHAMPION, Monsieur Harold GARNIER, adjoints Madame Stéphanie FORET, Madame Aline HERRAULT, Monsieur Cyril SÉCHET, Madame Florence VAUSSOURD, Monsieur David VOISIN, conseillers municipaux <b>Absents excusés</b>: Madame Mélanie BLAVETTE (donne pouvoir à S. FORET), Monsieur Francis MATRASSOU, <b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Harold GARNIER <b>Assistaient également à la réunion</b> : Madame Stéphanie GENEVAIS secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 16/05/2023</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10</p>
--	--

	Présentation de la mutuelle collective
	Approbation du Procès-Verbal du 12 avril 2023
1	Budget annexe Epicerie Locale : Délibération relative à une provision pour restes à recouvrer – loyers exercice 2021
2	Information sur la désignation d'un référent déontologue
3	Travaux des commissions
	Informations et questions diverses

### Présentation de la mutuelle collective

En préambule à la séance du conseil municipal, M. le Maire accueille et donne la parole à Mme Stéphanie KRONNEBERG de la société AXA.

Mme Stéphanie KRONNEBERG présente le fonctionnement de la mutuelle collective. Elle précise qu'être bien remboursé de ses dépenses médicales est une préoccupation majeure de nos concitoyens. Parmi les habitants de la commune, certains ont une couverture santé minimum voire se privent d'une complémentaire pour des raisons financières. Axa propose une proximité avec les habitants, un conseiller peut se déplacer et donner des conseils personnalisés. C'est pourquoi, elle propose d'apporter une solution avec l'offre commerciale Assurance santé pour notre commune, à des prix négociés. Il n'y a aucun engagement financier de la part de la commune.

En cas d'accord, la commune devra mettre à disposition une salle afin de permettre une réunion publique pour présenter l'offre de santé et signer un protocole avec la société AXA.

Mme Stéphanie KRONNEBERG envoie des pièces complémentaires par mail afin que le conseil municipal puisse prendre une décision.

Monsieur le Maire propose une réflexion sur cette proposition.

## Approbation du Procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023

Après lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2023, les membres présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité (vote à main levée) ce dernier.

### 1 – Budget annexe Epicerie Locale : Délibération relative à une provision pour restes à recouvrer – loyers exercice 2021

M. le Maire précise que conformément à l'article R 2321-2 3° du code général des collectivités territoriales, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, les communes doivent constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Ainsi, suivant l'état fournit par le comptable public, une provision pour restes à recouvrer (loyer du commerce restant dû de l'année 2021) d'un montant de 250.00€ pour l'exercice 2021 doit être inscrite au budget annexe Epicerie locale.

Afin de régulariser la situation budgétaire, M. le Maire demande l'autorisation d'inscrire cette somme au compte 6817 du budget annexe Epicerie Locale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (vote à main levée),

**Fixe** le montant de 250.00€ pour provision au chapitre 68 compte 6817 du budget annexe Epicerie Locale

**Autorise** M. Le Maire à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision.

### 2 – Information sur la désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Maire informe que depuis 2015 et la loi « visant à faciliter, par les élus locaux, l'exercice de leur mandat », les élus sont tenus de respecter « des principes déontologiques » consacrés par une « charte de l' élu local » intégrée au Code général des collectivités territoriales (article L1111-1-1). Afin de faciliter l'exercice de ces principes, le législateur a introduit, dans la loi 3DS du 21 février 2022, la fonction de référent déontologue. Cette loi a modifié la charte de l' élu local en y ajoutant une phrase : « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte. »

Le décret du 6 décembre 2022 fixe les dispositions relatives à ces référents déontologues ainsi que le calendrier.

### 3 – Travaux des commissions

#### ✓ Commission Travaux :

M. D. VOISIN informe que :

- La remorque d'arrosage est terminée
- Un devis a été demandé auprès de l'entreprise TISON pour remplacer la vitre de la salle polyvalente
- Prévoir l'achat d'une bombe anti-crevaison pour le tracteur

#### ✓ Commission Culture :

##### ❖ Le concours des maisons fleuries

- Le jury est presque formé – Passage du jury le 08 juillet 2023

##### ❖ La fête du 14 juillet

- La vidéo du montage est terminée
- Réception d'une partie des artifices
- Retourner le contrat des Majorettes du Breil

##### ❖ Exposition du 08 octobre 2023 (tableaux et photos)

- Une Sculptrice sera présente
- Le club photo de Sargé sera présent avec une nouvelle animation
- Peintres

M. H. GARNIER rappelle que la commission se réunira le mardi 30 mai 2023 à 20 h.

#### ✓ Enfance et Scolarité :

Mme A. HERRAULT rappelle que dans la convention établie entre les communes de Bouloire et Surfonds, concernant la cantine scolaire, pour les enfants de Surfonds, les tarifs pratiqués seront les mêmes que ceux fixés pour les enfants habitant Bouloire.

#### ✓ Commission Communication :

M. C. SÉCHET informe que l'impression du Surfonds Info aura lieu le mardi 20 juin 2023.

### **Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire informe que la commission commerce s'est réunie le mardi 23 mai 2023 à 20 h.

- ❖ 17 inscrits, 14 présents et 2 excusés
- ❖ Présentation de l'historique du commerce
- ❖ Retour sur la chronologie du dernier commerçant M. MESMACRE
- ❖ Présentation des chiffres (emprunt + coût annuel)
- ❖ Un tour de table a été fait pour que chacun puisse s'exprimer
- ❖ 2 groupes de travail ont été constitués
- ❖ 2 visites du commerce sont prévues : le samedi 17 juin à 10 h et le mardi 20 juin à 19 h 30

La commission se réunira les 27 juin et 04 juillet à 19 h 30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55**

**Le Maire**  
**Alain DUTERTRE**

**La secrétaire**  
**Harold GARNIER**